
COMPTE-RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 FÉVRIER A 19H00

N°1 NON TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT

Référence :

Loi n° 2014-366 du 24 mars 2017 loi ALUR

Monsieur le Maire expose les avantages et les inconvénients d'un tel transfert.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention) **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

N°2 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT COMPÉTENCE « PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL »

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier du 19 décembre 2016 émanant de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cette nouvelle compétence.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention) **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la modification des statuts de la CCCO intégrant la compétence « Plan Climat Air Energie Territorial ».

N°3 COMMISSION TRAVAUX SÉCURITÉ URBANISME

Monsieur le Maire propose d'intégrer Mesdames BOULANGER Jacqueline, NAESSENS Ghislaine, PLAISANT Renée, au sein de la commission travaux, sécurité, urbanisme. Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité ADOPTE cette proposition.

La commission est composée de :

Président :

M. GOUY Eric

Membres

M. FELEDZIAK Alain, M. GENGE Frédéric, M. MUNDT Bruno, M. PEDA Eric, M. CARON Laurent, MME ALIA Marie-Thérèse, M. MAZY Michel, MME BOULANGER Jacqueline, MME NAESSENS Ghislaine, MME PLAISANT Renée.

RAPPORT DE LA COMMISSION URBANISME TRAVAUX DU 8 FÉVRIER 2017

La commission a retenu les travaux suivants pour les exercices 2017 / 2018 :

Mise aux normes PMR de 13 passages piétons sur la commune dont 10 sur la RD 13 éligibles à la DETR

Effacement des réseaux sur toute la commune en deux phases

- 1^{ère} phase rue Saint-Jean, Petite Rue, rue du Petit Marais
- 2^{ème} phase rue de Lewarde, rue du Petit Crédit, rue des Sablières

Une maîtrise d'œuvre commune pour l'effacement des réseaux électriques, France télécom et éclairage public sera initié par LA CCCO (être très attentif au contenu de la mission).

M. Dominique BAILLY sénateur nous alloue une subvention entre 20 000 et 30 000 € dans le cadre de sa réserve parlementaire.

Les travaux de rénovation de l'éclairage public peuvent bénéficier de subvention de l'Etat.

Les travaux le long de la RD 13 ET RD 135 B peuvent bénéficier d'une subvention du département.

N° 4 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 POUR DES TRAVAUX DE SÉCURITÉ : MISE AUX NORMES PMR DE 13 PASSAGES PIÉTONS – PRIORITÉ N°1

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet des travaux de sécurité au travers de la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de treize passages piétons situés rue des Moines, rue du Petit Crédit, Rue du Petit Marais, Petite Rue. Le montant estimatif des travaux s'élève à 24 491 € euros Hors Taxes. Considérant que le projet est conforme à la circulaire préfectorale du **30 Janvier 2017**, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2017.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE LE PROJET, POSITIONNE LE PROJET en priorité Numéro 1, SOLLICITE pour ce projet une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017.

PRÉCISE QUE le financement sera assuré comme suit :

Montant Hors taxe de l'opération : 24 491 euros

Coût de l'opération HT 24 491 €	29 389,20 € TTC	
Subvention D.E.T.R. (Etat) 24 491 € HT X	40 %	9 796 ,40 €
Participation communale autofinancement	19 592,80	€

S'ENGAGE à effectuer les travaux au cours du 3^{ème} trimestre 2017

Cette opération sera reprise au budget primitif 2017 en section d'investissement opération 74 Travaux de sécurité – Mise aux normes PMR passages piétons

N° 5 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 POUR DES TRAVAUX DE SÉCURITÉ : ECLAIRAGE EN AGGLOMÉRATION – PRIORITÉ N°2

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux de sécurité par la mise en place d'un renforcement de l'éclairage public avec pose d'un nouveau réseau doté de luminaires type Murena 28 leds moins énergivores avec effacement des câbles dans les rues du Petit Crédit, Saint-Jean, Petit Marais, Petite Rue, de Lewarde, des Sablières. Le montant estimatif des travaux s'élève à 196 426 € euros Hors Taxes. Considérant que le projet est conforme à la circulaire préfectorale du **30 Janvier 2017**, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2017.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE LE PROJET des travaux de sécurité par la mise en place d'un renforcement de l'éclairage public, **POSITIONNE LE PROJET en priorité Numéro 2, SOLLICITE** pour ce projet une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017, **PRÉCISE QUE** le financement sera assuré comme suit :

Montant Hors taxe de l'opération : 196 426 euros

Coût de l'opération

HT 196 426 € 235 711,20 € TTC

Subvention D.E.T.R. (Etat) 196 426 € HT X 40 % = 78 570 ,40 €

Dotation d'action parlementaire 2017

30 000 ,00 €

Participation communale autofinancement

127 140,80 €

S'ENGAGE à effectuer les travaux à compter du mois de décembre 2017 et toute l'année 2018

Cette opération sera reprise au budget primitif 2017 en section d'investissement opération 75 Travaux de sécurité – Eclairage public en agglomération

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après débat les montants des subventions allouées au titre de l'année 2017 seront reprises au budget primitif pour :

- 400 € Sheriff on Fire
- 400 € Loffre Amitié Détente
- 400 € Randonneurs de Loffre
- 400 € Loffre Loisirs
- 200 € Parents Elèves Loffre et 200 € complémentaire sur production du compte d'exploitation
- 400 € Sport pour Tous
- 1500 € Football Loffre Erchin (Intervention de M. GENGE pour une majoration de 500 € pour couvrir les dépenses d'arbitrage élevées, le club ayant monté d'une division, il est noté que les recettes n'ont pas été reprises au niveau du compte d'exploitation)
- 400 € Anciens Combattants
- 200 € Judo club de Montigny
- 900 € Harmonie Les Amis Réunis
- 100 € Artisanat Chambres des Métiers
- 50 € Secours Populaire
- 140 € Association des Paralysés de France
- 150 € Histoire Locale du Mont Tilleul M. Dubois de Villers au Tertre

Mme LARIVIERE précise qu'à la fête du village, les associations s'investissent. Elle rappelle que les associations ont pour but de rassembler les gens autour d'une activité commune. Les gens sont contents d'être ensemble.

PARCOURS DU CŒUR

La collectivité va se substituer aux randonneurs pour organiser le parcours du cœur du 2 avril 2017. Sandwichs et boissons seront offerts à l'issue de la randonnée.

CÉRÉMONIE DE LA CITOYENNETÉ LE VENDREDI 27 MARS 2017 A 19 HEURES

Les élus sont conviés à la cérémonie de la citoyenneté pour la remise du livret citoyen aux jeunes électeurs.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire précise que l'enquête publique s'achève le 1^{er} mars 2017. A l'issue de l'enquête Madame Marinette BRULE remettra son rapport. Le vendredi 10 mars 2017 à 14 heures M. GOUY ET M. FELEDZIAK ont rendez-vous avec la DDTM 13 rue de Roubaix à Douai avant de répondre aux observations de la commissaire enquêtrice. L'objectif étant d'atteindre 800 habitants à l'horizon 2025.

ENTREPRISE MICROLOGIS

Monsieur GENGE donne lecture d'un devis de 660 € TTC pour la maintenance du site communal.

COURRIER YAKA INVESTISSEMENT A MARCOING

Monsieur le Maire précise que la société YAKA investissement sollicite un rendez-vous pour le futur lotissement au droit de l'étang communal.

DUCASSE COMMUNALE

Le club de foot organise le repas froid de la ducasse.

ALLÉE DES FRENES

M. Laurent CARON intervient pour le non éclairage à l'entrée du chemin des Dormoires. Il précise qu'EDF est venu couper et élaguer les arbres le long de la propriété de Mme GOLON. L'ancien emplacement du château FIEVET devient une décharge.